



Fonds de mobilité : stages de recherche

Quoi:

Le *Fonds de mobilité - volet Stages de recherche* vise à permettre aux étudiant.e.s des cycles supérieurs membres du Projet de partenariat d'effectuer un stage de recherche dans un établissement distinct de leur, sous la direction d'un ou d'une cochercheuse membre du Projet de partenariat du CRIMT. Il s'agit d'un financement de contrepartie, où la première moitié du montant est assumée par la subvention de partenariat CRSH, puis la seconde, par le ou la (co)directrice de l'étudiant.e.

La durée du financement varie de 1 à 3 mois. L'allocation de subsistance est de **500 \$ CA** par semaine, jusqu'à concurrence de **6 000 \$ CA**. Afin de bénéficier de cette allocation, le ou la candidat.e doit loger à proximité de l'établissement d'accueil, puis assurer une présence sur place pendant au moins 90% de la durée du stage. Au titre du remboursement de ses frais de voyage, le ou la candidat.e pourra réclamer jusqu'à **100 \$ CA** (au total de l'aller et du retour) si l'établissement d'accueil est situé à moins de 250 km de l'établissement d'origine, puis jusqu'à **2 000 \$ CA** s'il est situé à plus de 250 km de ce dernier (le tableau ci-dessous détaille les maximums remboursables, selon le point de départ et de destination).

Départ de... /	Destination ...	Amérique	Europe	Asie	Océanie
Amérique		Jusqu'à 1 000 \$	Jusqu'à 1 000 \$	Jusqu'à 1 500 \$	Jusqu'à 2 000 \$
Europe		Jusqu'à 1 000 \$	Jusqu'à 1 000 \$	Jusqu'à 1 000 \$	Jusqu'à 2 000 \$
Asie		Jusqu'à 1 500 \$	Jusqu'à 1 000 \$	Jusqu'à 1 000 \$	Jusqu'à 1 000 \$
Océanie		Jusqu'à 2 000 \$	Jusqu'à 2 000 \$	Jusqu'à 1 000 \$	Jusqu'à 1 000 \$

IMPORTANT : lorsque ces montants doivent être payés en devises étrangères, le taux de change applicable est celui en vigueur au moment du **versement des fonds**.

NOTES AUX CANDIDAT.E.S :

Puisque la moitié du montant demandé devra être sollicitée (ex. auprès d'un centre partenaire, d'un département, d'une école ou d'une faculté) ou versée (ex. à même un contrat ou une subvention de recherche) par votre (co)directeur.trice de recherche, il importe de discuter avec cette personne de la durée du stage **avant** d'amorcer la rédaction de votre demande de financement (sachant que dans le cas d'un stage de trois mois, votre directeur.trice de recherche devra solliciter ou verser la somme de 4 000\$ CA). **IMPORTANT** : l'étudiant.e ne peut pas, dans le cadre d'un même concours, obtenir un financement distinct pour effectuer un stage **ET** de la recherche de terrain (pour faire financer un séjour de recherche sur le terrain, veuillez SVP consulter le document *Fonds de mobilité - volet Terrain de recherche*). Aussi, le volet *Stages de recherche* n'a pas pour but de financer la participation des étudiant.e.s aux activités organisées dans le cadre du Projet de partenariat, telles que les séminaires internationaux, les symposiums ou les colloques. Dans ce cas, les candidat.e.s devront soit postuler au *Fonds de mobilité - volet Diffusion de la recherche*, soit demander l'appui de leur Centre partenaire (tel que prévu dans le Projet de partenariat) ou de leur directeur.trice de recherche.

Quand : Le programme prévoit deux cycles de financement par année ; un au printemps, puis un à l'automne.

Qui : Pour être admissibles, vous devez :

- être inscrit.e à temps plein à un programme de maîtrise ou de doctorat ;
- avoir encore au moins deux semestres à compléter dans le cadre de votre programme ;
- étudier sous la direction ou la codirection d'un ou d'une cochercheuse membre du Projet de partenariat (veuillez consulter la liste des cochercheur.euse.s en pièce jointe ou sur Teams : <https://bit.ly/3h7Nk9o>);
- effectuer un stage de recherche dans un établissement distinct du vôtre, sous la direction d'un ou d'une cochercheuse membre du Projet de partenariat du CRIMT ;
- proposer un stage de recherche qui soit lié à votre projet de mémoire ou de thèse et qui bénéficiera au Projet de partenariat dans son ensemble ;
- chercher, dans le cadre de vos travaux, à contribuer à la compréhension théorique et/ou empirique de l'expérimentation organisationnelle ou institutionnelle.

Comment : Le dossier de candidature doit inclure les détails et les documents suivants :

- une courte lettre de présentation, laquelle doit préciser la date de la première inscription au programme de maîtrise ou de doctorat, le nom du (co)directeur ou de la (co)directrice de recherche, le moment et la période du financement demandé (de un à trois mois. **REMARQUE IMPORTANTE :** En raison des restrictions de voyages et du confinement découlant de la pandémie de COVID-19, il est normale que la période et la durée du stage identifiées soient, pour l'heure, approximatives. Celles-ci pourront être précisées lorsque seront levées les restrictions de voyage et que les possibilités d'accueil et de séjour se préciseront dans l'établissement hôte), puis un bref résumé du projet de stage de recherche (sous forme de résumé) ;
- une description du projet de recherche (sur deux pages – bibliographie en sus – incluant un aperçu de la question de recherche, de l'approche théorique, des principales hypothèses de recherche et de la méthodologie), ainsi que sa contribution attendue au Projet de partenariat du CRIMT. Puisque ce dernier élément figurera en bonne place dans l'évaluation du Comité de financement étudiant, les candidat.e.s sont invité.e.s à consulter le Projet de partenariat (en pièce jointe ou sur Teams : <http://goo.gl/egtAfg>), ainsi que leur (co)directeur.trice de recherche afin de recueillir leurs idées et leurs suggestions ;
- une lettre d'appui du ou de la (co)directrice de recherche, décrivant :
 1. le rôle de l'étudiant.e dans le Projet de partenariat du CRIMT, puis les bénéfices attendus de son stage de recherche ;
 2. son engagement à solliciter une contrepartie au financement du CRIMT (ratio de financement : 50% du CRIMT – 50% de fonds de contrepartie locale) ou de la verser en puisant dans ses fonds de recherche (ex. à même une subvention ou un contrat de recherche) ;
 3. ses attentes quant au potentiel du mémoire ou de la thèse à contribuer : a) à la compréhension théorique et/ou empirique de l'expérimentation organisationnelle ou institutionnelle ; b) à la banque de cas d'expérimentation que vise à construire le Projet de partenariat du CRIMT ;
 4. son engagement à veiller à ce que l'étudiant.e participe aux activités du CRIMT (voir le sens donné à « participer » sous la rubrique **Attentes et obligations**).
- une lettre d'appui du cochercheur ou de la cochercheuse de l'établissement hôte, indiquant :
 1. sa volonté de diriger et de soutenir le ou la candidate pendant toute la durée de son stage ;
 2. son engagement à veiller à ce que l'étudiant.e dispose d'un espace de travail approprié, de même que d'un accès aux ressources nécessaires à la réalisation de son stage (ex. d'un accès au réseau informatique et à la bibliothèque). Le détail des conditions d'accueil doit être précisé dans la lettre ;
 3. le cas échéant, comment il ou elle adhérera aux politiques de son institution concernant l'accueil de chercheur.euse.s invité.e.s. Bien que la plupart des stages s'organiseront de manière informelle, si la demande doit faire l'objet d'un processus d'approbation interne (par exemple, si une exemption de frais est nécessaire dans le cas des étudiant.e.s visiteur.e.s), la procédure pourra être enclenchée, soit **avant** le dépôt de la demande au *Fonds de mobilité - volet Stages de recherche* (si délivrée, la confirmation d'approbation interne devra être jointe à la lettre de soutien), soit **après** (le *Fonds de mobilité - volet Stages de recherche* sera alors octroyé conditionnellement à l'étudiant.e, sujet à approbation interne par l'établissement d'accueil).
- un CV complet, comprenant l'adresse courriel et l'adresse postale ;

- des copies de tous les relevés de notes depuis la première admission à l'université, y incluant le plus récent. **REMARQUE:** En raison de la pandémie de COVID19, les copies électroniques ou photographiques sont à privilégier, sachant que nous ne pourrons pas récupérer les copies envoyées par la poste.

Tous les détails et les documents demandés devront être **envoyés dans un seul fichier PDF** à Nicolas Roby (nicolas.robby@umontreal.ca), coordonnateur scientifique du CRIMT. Les lettres d'appui peuvent être envoyées séparément, à la discrétion de votre directeur.trice de recherche et du ou de la répondante de l'établissement hôte (également par courriel, à nicolas.robby@umontreal.ca). **La date limite pour la soumission des candidatures est fixée au lundi 31 mai 2021.**

Critères d'évaluation

- La qualité du projet de stage de recherche, son lien au projet de mémoire ou de thèse de l'étudiant.e et au Projet de partenariat du CRIMT, puis sa contribution à la compréhension théorique et/ou empirique de l'expérimentation organisationnelle ou institutionnelle ;
- L'excellence académique du ou de la candidate ;
- L'engagement du ou de la (co) directrice de recherche à solliciter ou verser une contrepartie équivalente à la moitié du montant demandé ;
- Les conditions d'accueil dans l'établissement hôte.

Attentes et obligations

- Les étudiant.e.s qui se verront octroyer une bourse devront confirmer (par écrit) leur intention de participer aux activités du CRIMT (séminaires, tables rondes, classes de maître, conférences) ; idéalement en personne ou, lorsqu'impossible, sur leur ordinateur (sur YouTube Live, par Skype, sur Teams ou par visioconférence). Les étudiant.e.s financé.e.s devront également participer à l'École doctorale du CRIMT, tenue habituellement à la fin octobre et qui est réservée aux étudiant.e.s au doctorat et au postdoctorat, ainsi qu'à la Journée doctorale du CRIMT, tenue habituellement à la mi-mai ;
- Soumettre un rapport de stage au terme de son séjour.

LES BOURSES NOMMÉES DU CRIMT

À compter de cette année, le CRIMT décernera annuellement quatre bourses d'excellence en l'honneur ou à la mémoire de grand.e.s bâtisseur.euse.s du champ des relations industrielles et du droit du travail au Québec et au Canada : madame Shirley Goldenberg et messieurs Roger Lecourt, Jacques Bélanger et Pierre Verge.

Shirley Goldenberg a été professeure titulaire à la Faculté de gestion de l'Université McGill. Première universitaire spécialiste des relations industrielles au Canada, Shirley Goldenberg a non seulement contribué à légitimer la place des femmes dans ce champ traditionnellement masculin, mais elle a œuvré – au travers un corpus de recherche marqué d'un profond souci de justice et de progrès social – à une meilleure compréhension théorique et pratique de l'évolution du travail et de l'emploi au Canada. Soulignons, à ce propos, ses recherches portant sur les relations industrielles dans le secteur public fédéral, le rôle des permanentes et des permanents syndicaux, la syndicalisation des professionnel.les et les femmes et le droit.

Roger Lecourt est un spécialiste des relations industrielles et du dialogue social reconnu nationalement et internationalement. Il contribue fréquemment aux activités du CRIMT et préside son Comité consultatif des partenaires du marché du travail. Ancien sous-ministre du Travail du Québec et expert-conseil du Bureau international du Travail (BIT) dans un grand nombre de pays, il a également été dirigeant syndical et médiateur/conciliateur. Son travail est l'exemple d'un engagement à construire une compréhension pratique du travail, de ses valeurs et de ses transformations.

Jacques Bélanger a été professeur titulaire au Département des relations industrielles de l'Université Laval et codirecteur et cofondateur du CRIMT. Dans la plus pure tradition empirique britannique, il a mis à l'épreuve une approche ethnographique rigoureuse et d'une très grande originalité afin de comprendre les stratégies des acteurs du monde du travail, convaincu qu'il était de la cohérence de leur raisonnement. Ses contributions à l'analyse, souvent comparative, des fondements du conflit et de la coopération, des formes de résistance et de consentement ouvrier et du fonctionnement des firmes multinationales continuent, à ce jour, d'inspirer des générations de jeunes chercheur.euse.s.

Pierre Verge a été professeur émérite à la Faculté de droit de l'Université Laval et cofondateur du CRIMT. Véritable humaniste, il a laissé en héritage une œuvre colossale et d'une grande rigueur, laquelle a contribué à la reconnaissance du droit du travail comme branche du droit dotée d'une certaine autonomie, tout en insistant sur sa portée universelle et fondamentale. Dans ses travaux pionniers et interdisciplinaires au sein du CRIMT, il s'est consacré à l'étude des transformations du droit, à travers, notamment, l'analyse de l'articulation de la pluralité des sources et des normes qui régissent le travail – toujours dans un effort de développer une doctrine cohérente, en phase avec les réalités du monde du travail.

La Bourse Shirley-Goldenberg est destinée aux étudiant.e.s inscrit.e.s à temps plein aux cycles supérieurs des **universités canadiennes**, puis les bourses Roger-Lecourt, Jacques-Bélanger et Pierre-Verge, à ceux et celles inscrit.e.s à temps plein aux cycles supérieurs des **universités québécoises**. Chaque bourse vise un thème ou domaine de recherche faisant écho à l'œuvre de ceux et celles en l'honneur desquels elles sont décernées. Ces thèmes ou domaines sont :

La Bourse Shirley-Goldenberg vise des projets portant sur des *évolutions majeures dans le domaine du travail et de l'emploi au Canada ou à l'étranger, avec une préférence pour ceux traitant de leurs implications sur le plan des politiques publiques.*

La bourse Roger-Lecourt, des projets portant sur *des évolutions majeures dans les rapports collectifs de travail, tant au Canada qu'à l'étranger, avec une préférence pour ceux traitant du renouveau syndical, de nouvelles formes de négociation et de représentation collectives et des politiques publiques qui les favorisent.*

La bourse Jacques-Bélanger, des projets s'intéressant à l'étude *des acteurs des entreprises multinationales ou de l'organisation du travail, avec une préférence pour ceux impliquant l'approche ethnographique ou un séjour de recherche à l'étranger.*

La bourse Pierre-Verge, des projets portant sur *l'autonomie collective, le droit international du travail ou l'articulation des sources du droit du travail, avec une préférence pour ceux intégrant les travaux issus des sciences sociales et humaines dans l'analyse de la régulation juridique du travail.*

Les quatre étudiant.e.s dont les projets de maîtrise ou de doctorat se seront le plus distingués sur les thèmes couverts par chacune des bourses se verront remettre – au total des concours aux *Fonds de bourses d'études* et de *Mobilité : volets Stages et Terrain de recherche* tenus durant l'année civile – un montant de **2 500 \$** chacun.e.